



Exclusion temporaire college

Par **Mskahy**, le **21/06/2019** à **12:37**

BonjourrrrrHier la cpe du collège de ma fille (11 ans) m'a contacté pour m'annoncer que ma fille sera exclue 2 jours du collège car elle aurait propagé ses rumeurs sur une de ses camarades qui serait devenue victime de cette rumeur (ma fille a parlé d'une photo dénudée de sa camarade et cela lui aurait cause une réputation de pu**).rnLa cpe me dit que ma fille a reconnue les faits devant plusieurs personnes. Jusque là je suis d'accord, j'en parle avec ma fille à son retour du college en lui expliquant qu'elle doit faire très attention à ce qu'elle dit car ça peut avoir de lourdes conséquences... Elle reconnaît son erreur mais me dit en pleurant qu'elle n'est pas la responsable de cette rumeur, que bcp d'autres personnes ont fait circuler. rnJe suis assez surprise de la sanction car 2 jours d'exclusion pour une élève qui n'a jamais posé problème, qui travaille plutôt bien et à même reconnue son erreur et demandé pardon à son amie (oui car elles sont amies...). Ma fille n'a pas de portable et ses camarades qui ont diffusé cette photo n'ont même pas été sanctionné. La directrice a refusé de me rencontrer et la cpe refuse de revenir sur la sanction, quels sont mes recours ? Estimez vous que cette sanction est juste ?rnMerci par avance

Par **jodelariege**, le **21/06/2019** à **12:49**

bonjour vous avez toutes les explications ci dessousrrrrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21057>rrrnet la victime est la jeune fille(je ne parle pas d'amie dans ce cas...) qui s'est faite traitée de p.....et qui risque d'etre harcelée à cause de cela...

Par **Mskahy**, le **21/06/2019** à **13:02**

Merci pour le lien, j'ai déjà été voir mais je suis un peu perdue sur la démarche à suivre.
Quant à la victime, j'ai précisé qu'elles sont amies car cette dernière a contacté ma fille hier soir pour s'excuser de lui faire porter le chapeau et l'invite au ciné... À partir de là je ne sais plus qui devient la victime, cette jeune fille et ses copines se sont ligués contre ma fille pour lui faire porter la responsabilité de toute cette histoire, et ma fille seule face à toutes ces filles dans le bureau de la cpe, à préfère tout reconnaître pour ne pas perdre ses "copines", ma fille n'ayant pas son portable la journée(je le garde) elle est mise à l'écart de toutes leurs discussions donc je pense qu'elle fait un bon bouc émissaire. Je dis ça car la victime vit dans un milieu familial très difficile (mère alcoolique, père absent), et qu'elle est déjà connue pour d'autres problèmes de ce type avec d'autres élèves....
Ma fille est une élève très calme qui a certes dérapé (l'a reconnue et s'est excusée) mais au point d'être exclue 2 jours ?

Par **nihilscio**, le **21/06/2019 à 13:25**

Bonjour,
Il ne faut pas non plus faire un drame d'une exclusion de deux jours en fin d'année. La sanction infligée a certainement des vertus pédagogiques.

Par **Mskahy**, le **21/06/2019 à 13:37**

Vous pensez ? C'est bien prouvé que les exclusions n'ont aucune vertu, de plus une élève qui n'a jamais posé aucun problème, à 13 de moyenne générale et a reconnu son erreur et s'est excusé, je trouve cela très dure d'autant plus ça va la suivre dans son dossier scolaire.
Ça m'apprendra à l'avoir inscrite dans ce zep alors qu'on m'avait mise en garde sur leurs méthodes disciplinaires

Par **jodelariege**, le **21/06/2019 à 13:43**

de toute façon ce n'est pas nous derrière notre écran d'ordinateur qu'il faut convaincre mais les dirigeants du collège qui connaissent mieux la situation que vous et nous.....je vous ai donné les textes de loi...